



Vente d'alcool (à domicile).

Par **Cachoo**, le **29/10/2009** à **16:58**

Bonjour,

Je voudrai savoir comment se présente la législation de vente d'alcool (Alcool catégorie 4 : Alcool fort) au niveau de la vente à domicile (Sur le modèle de la pizza livré chez soit).

Merci d'avance.